

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 MAI 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.59

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	26	Pour :	26
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Lylia CHALLAL pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, Mme Véronique FABREGAS, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION DE SUBVENTIONS

Exposé :

Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations Amicale Pétanque d'Aucamville, Judo club Aucamville Fonbeauzard, Team Garbolino, Aucamville Tir à l'Arc et TACO étant complets, le Conseil municipal peut délibérer sur leur attribution.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,

Vu l'avis favorable de la commission sport du jeudi 29 avril 2021,

Entendu l'exposé de M. FERRARI, Quatrième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

SPORT

- Amicale Pétanque d'Aucamville : 1000 euros
- Judo club Aucamville Fonbeauzard : 1200 euros
- Team Garbolino : 480 euros
- Aucamville Tir à l'Arc : 300 euros
- TACO : 400 euros

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210506-06052021_59-DE
Reçu le 12/05/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303292959030905199,C=FR
Conseil Municipal du jeudi 06 mai 2021
Délibération n°2021_59 : Approbation de subve
ntions de sport
LE D'AUCAMVILLE, L-SAINTE AL
BAN CEDEX, C=FR
12/05/2021



AUCAMVILLE